



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 23

#### **INSTRUCTION N° 685/ARM/DRHAT/BPRH/OFF**

relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire.

Du 09 juillet 2025

## INSTRUCTION N° 685/ARM/DRHAT/BPRH/OFF relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire.

Du 09 juillet 2025

NOR A R M T 2 5 5 2 2 5 9 J

---

Référence(s) :

Code de la défense

➤ [Arrêté du 26 juillet 2024 portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré.](#)

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 31 juillet 2025 :

➤ [Instruction N° 685/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 26 septembre 2018 relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [640.3.3.5.](#)

Référence de publication :

BOC n°56 du 25/7/2025

---

### 1. GÉNÉRALITÉS.

Le diplôme de qualification militaire (DQM) est l'un des titres délivrés dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur du 1<sup>er</sup> degré (EMS 1). Il est défini par l'arrêté cité en référence (cf. annexe, point I.4.). Ce diplôme est attribué sur titre aux officiers à compter de leur nomination au grade de lieutenant.

### 2. CONDITIONS D'ATTRIBUTION.

Peuvent se voir attribuer le DQM les officiers non titulaires d'un diplôme de l'EMS 1 et qui à la date de leur promotion au grade de lieutenant les officiers ont achevé avec succès leur scolarité en école militaire d'élèves officiers.

### 3. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION.

Le recensement des officiers proposés pour l'attribution du DQM est du ressort de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT). Aucune formalité administrative n'est demandée aux officiers concernés, ni à leur organisme d'administration.

### 4. ATTRIBUTION.

La DRHAT est chargée d'établir la liste des candidats proposés pour l'attribution du DQM. Cette liste est soumise à l'approbation du ministre des armées [chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT)] à la date de nomination au grade de lieutenant.

### 5. MISE EN APPLICATION ET MESURES TRANSITOIRES.

Cette instruction entre en application pour l'attribution du DQM à compter du 31 juillet 2025.

Les officiers nommés lieutenant entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 31 juillet 2025 se voient attribuer le DQM à la date de promotion au grade de lieutenant.

### 6. TEXTE ABROGÉ.

L' instruction n° 685/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 26 septembre 2018 relative à l'attribution du diplôme de qualification militaire est abrogée à compter du 31 juillet 2025.

### 7. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur études et politique,*

Christophe DE LA CHAPELLE.